



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2022- 095

Séance du 21 septembre 2022

« TEPOS EN DEVENIR » DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt deux, le 21 septembre 2022 à 18h, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 20 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Denis PRIOURET, Céline COLLET-DUFAYS, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX, Alex SAINTRAPT., Alain DETOLLE, Didier TERNAT

Rappel du contexte

Les territoires TEPOS sont des territoires « dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales, selon les 3 principes de la démarche NegaWatt (sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables) » et « qui adoptent des approches spécifiques répondant à de nombreux autres enjeux (économiques, sociaux, démocratiques et environnementaux) en faveur d'un authentique développement durable ».

Depuis plusieurs années, la Région Nouvelle Aquitaine accompagne des collectivités engagées dans des démarches de territoires à énergie positive (TEPOS) suite au lancement d'appels à projets. Ces territoires pionniers de la transition énergétique expérimentent de nouvelles solutions techniques, financières et organisationnelles tout en généralisant les solutions matures d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

L'engagement d'un territoire TEPOS passe par :

- la signature et la mise en application de la charte TEPOS Nouvelle-Aquitaine annexée à ce document ;
- l'élaboration, la rédaction et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'actions opérationnel assorti d'indicateurs et d'objectifs chiffrés ;
- la participation aux activités du réseau TEPOS de Nouvelle-Aquitaine de façon à mutualiser les bonnes pratiques et partager les retours d'expériences à l'ensemble des territoires de Nouvelle-Aquitaine.

La Région accompagne ces territoires via :

- l'animation du réseau TEPOS Nouvelle-Aquitaine ;
- un soutien financier (non systématique) de l'ingénierie dédiée à la réalisation du programme.

Au 1er janvier 2022, le réseau des TEPOS de Nouvelle-Aquitaine est constitué de 18 territoires.

Pour les TEPOS 2023/2025, conformément aux ambitions du SRADDET et de la feuille de route NéoTerra, la Région souhaite ouvrir la démarche à des enjeux plus transversaux et favoriser l'articulation des transitions. Aussi, l'objectif est que la stratégie TEPOS intègre pour cette nouvelle période :

- La définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'appropriation de la transition énergétique et écologique
- L'articulation des stratégies énergétique, de sobriété foncière et d'amélioration de la biodiversité,
- Une prise de conscience partagée des enjeux socio-économiques de l'énergie,
- L'élargissement de certaines démarches et/ou actions à une échelle supra EPCI lorsque cela permet de mieux répondre aux enjeux.

L'objectif du présent appel à candidature est de faire émerger de nouveaux territoires TEPOS en Nouvelle-Aquitaine, portant à la fois une approche ambitieuse de la transition énergétique et une approche croisée des transitions. La Région souhaite soutenir des collectivités en capacité de devenir de futurs territoires TEPOS et de rejoindre la dynamique du réseau TEPOS Nouvelle-Aquitaine.

Cet appel à candidature est ouvert aux EPCI de moins de 50 000 habitants et :

- o Appartenant à un territoire de contractualisation avec la Région pour lequel une démarche TEPOS est déjà engagée sur une partie du territoire de contractualisation.

- Ne bénéficiant pas de financements au titre des contrats ADEME « Territoires engagés transition écologique ».

- Disposant

- o d'un PCAET réglementaire ou volontaire au moins partiellement engagé (a minima diagnostic réalisé et, de préférence, stratégie réalisée).

- o ou, pour les EPCI non obligés, ayant réalisé un premier travail de planification de l'énergie.

- Affichant une forte volonté politique sur la transition énergétique mais également sur la sobriété foncière, la transition écologique et l'appropriation citoyenne de ces sujets.

L'objectif de l'accompagnement « TEPOS en devenir » est de permettre :

- à l'EPCI accompagné de monter en compétences pour atteindre rapidement l'opérationnalité des TEPOS de Nouvelle-Aquitaine plus anciens, déjà membres du réseau.

- au territoire de contractualisation de renforcer son action en matière de transition énergétique, ce qui suppose, à terme, une extension des actions TEPOS les plus structurantes à l'échelle de ce territoire de contractualisation.

- en lien avec les enjeux décrits précédemment (sobriété foncière, amélioration de la biodiversité et appropriation citoyenne), d'intégrer au SCoT, lorsqu'il existe, un volet ambitieux sur la transition énergétique sous l'impulsion de la / des collectivité(s) TEPOS ; lorsque la collectivité TEPOS élabore ou révisé un PLU, ce dernier doit également traduire de façon opérationnelle l'ambition TEPOS.

Présentation de la demande

Depuis plusieurs années, et en particulier avec l'opération « Massif Central en Transition 1ere année », Creuse Grand Sud est engagée dans une politique volontariste de transition énergétique. Devant notamment les résultats très satisfaisants de cette collaboration, Creuse Grand Sud a décidé de poursuivre aux côtés de ces partenaires le travail entamé sur l'année 2022 au travers d'un cadre méthodologique plus large proposé par l'association Rurener et la Fabrique des Transitions afin d'établir une stratégie de développement des énergies renouvelables sur son territoire, partagée et co-construite par et pour ses habitants, et de mettre en œuvre un ou plusieurs projets citoyens de production d'énergies renouvelables. C'est pourquoi, le bureau communautaire a validé la poursuite de l'opération « Massif Central en Transition » sur les deux années 2023-2024 et de renouveler sa demande de financement auprès de l'Etat.

Cet enjeu a d'autant plus d'importance pour Creuse Grand Sud au regard de la crise énergétique actuelle, où la collectivité, comme les autres acteurs du territoire, s'engage dans un plan de sobriété énergétique et veut développer les actions qu'elle a déjà entrepris en terme d'ambitions énergétiques.

Ainsi afin d'avoir les moyens humains d'engager une stratégie globale et efficiente sur les transitions sur le territoire Creuse Grand Sud et de disposer en particulier d'une ingénierie dédiée à cette thématique, l'EPCI souhaite saisir l'opportunité de ce nouvel appel à projet TEPOS et déposer sa candidature à l'accompagnement « TEPOS en avenir » proposé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Eléments d'appréciation

La collectivité sollicitant un accompagnement « TEPOS en devenir » auprès de la Région constitue un dossier présentant, pour chacune des ambitions ci-dessous, l'orientation stratégique, le travail déjà réalisé, les réalisations attendues à court terme et à moyen terme.

Les 9 ambitions sur lesquelles le candidat doit exposer sa stratégie :

1. Réduction des consommations d'énergie
2. Développement des énergies renouvelables électriques
3. Développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération
4. Réduction des émissions de Gaz à effet de serre
5. Adaptation du territoire au changement climatique
6. Appropriation de la transition énergétique et écologique par l'ensemble des acteurs du territoire
7. Articulation des stratégies énergétique, de sobriété foncière et d'amélioration de la biodiversité
8. Prise en compte des enjeux socio-économiques de l'énergie
9. Elargissement de certaines démarches et/ou actions à une échelle supra EPCI

Un travail croisé avec l'ensemble des services de Creuse Grand Sud, service Développement et Aménagement du territoire, Environnement et Services Techniques, encadré par la Direction, a permis de lister l'ensemble des actions déjà engagées dans ces ambitions et d'intégrer les futures intentions de la collectivité et de ses partenaires.

Eléments financiers

Les « TEPOS en devenir » retenus par la Région pourront bénéficier de :

- une animation de réseau qui se matérialise par : rencontre annuelle des territoires TEPOS de Nouvelle-Aquitaine ouverte aux élus et aux techniciens ; journées techniques, de webinaires, de formations... sur les sujets prioritaires de la transition énergétique ; accès à des ressources partagées (retours d'expériences, fiches projet, notes, cahiers des charges type, réseau informatique...) ; avis de l'ADEME et de la Région sur les stratégies et les plans d'action des territoires ; des ressources extérieures sur l'animation du réseau TEPOS.

- un soutien à l'animation, sous réserve du recrutement d'un agent dédié à la démarche TEPOS (création de poste), dans la limite de 60% des dépenses éligibles et de 30 000 € par an, reconductible, sous conditions, annuellement sur une période maximum de 3 ans.

Actuellement, les missions liées à la Transition sont assurées par le Chargé de mission Urbanisme et Habitat de la Direction Développement et Aménagement du Territoire de Creuse Grand Sud. Le soutien financier de la région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'Appel à Candidature TEPOS permettra de créer un poste à temps complet dédié à cette thématique pour 2023-2024-2025.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant sur 3 années d'opération :

Détails des dépenses	ANNEE	Dépenses en € TTC	Recettes		
			Financements attendus	en € TTC	Taux
Coordination du projet au sein de la Communauté de communes réalisée par le chargé de mission Urbanisme-Transition	2023	55 110 €	FNADT 80% de 0,5 ETP	20 040 €	36,36%
			TEPOS NA - forfait	30 000 €	54,44%
			Autofinancement CGS	5 070 €	9,20%
1 ETP 50 100 €/an (brut + charges) + 10% frais de missions (déplacements, formations...) hors déplacements projet Massif en Transition	2024	55 110 €	FNADT 80% de 0,5 ETP	20 040 €	36,36%
			TEPOS NA - forfait	30 000 €	54,44%
			Autofinancement CGS	5 070 €	9,20%
	2025	55 110 €	FNADT 80% de 0,5 ETP	0 €	0,00%
			TEPOS NA - forfait	30 000 €	54,44%
			Autofinancement CGS	25 110 €	45,56%
Total dépenses		165 330 €	Total recettes	165 330 €	

Demande de financement sur le poste d'animation Transitions sur 3 ans

FNADT (Massif Central en Transition 2023-2024)	40 080 €	<i>Financement demandé dans un plan de dépenses plus global – réponse fin octobre</i>
TEPOS Région Nouvelle-Aquitaine (2023-2024-2025)	90 000 €	<i>Financement qui fait l'objet de la décision actuelle</i>

La demande de financement de 30 000 €/an est basée sur le coût d'un poste d'un Chargé de Mission « Urbanisme et Transitions » (Contractuel Catégorie A de formation Ingénieur ou équivalent) au salaire brut chargé de 50 100 €/an + 10% de frais de mission (déplacements, formations, etc...).

Etant donné les contraintes budgétaires de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, une recherche maximale de financement est attendue pour mettre en œuvre cette ingénierie transversale. Ainsi cette demande de financement complète celle réalisée auprès du SGAR Auvergne Rhône-Alpes au titre Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT – Massif Central) pour poursuivre le projet Massif Central en Transition 2022, en vue de financer à 80% 0,5 ETP de ce poste « Transition » sur les années 2023-2024. La réponse est attendue en fin octobre 2022. Ce financement prendrait aussi en charge une partie de temps de communication et des dépenses d'outils de communication.

Le Conseil communautaire devra valider cette dépense lors de la validation du budget prévisionnel de l'année 2023 et les suivants.

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable pour que la Communauté de communes dépose sa candidature à l'appel à projet « TEPOS en devenir » auprès de la Région Nouvelle Aquitaine**

- SOLLICITE une aide au soutien à l'animation sur 3 ans, de 30 000 € par an, pour mener à bien cette démarche TEPOS,
- AUTORISE la Présidente à signer et déposer cette candidature et tout document afférent à la bonne exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 21 septembre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

